DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/302 :
Terre-Sainte ZAC Océan Indien - Cession d'une emprise cadastrée section EI n°1013 partie à Monsieur Antoine BERTOLOTTI et Madame NAZARRE Laure

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-302-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/302 : Terre-Sainte ZAC Océan Indien - Cession d'une emprise cadastrée section EI n°1013 partie à Monsieur Antoine BERTOLOTTI et Madame NAZARRE Laure.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre de la gestion du patrimoine communal et de sa valorisation, le Maire informe l'Assemblée que des actions sont engagées en vue de mettre fin aux occupations sans titre et aux empiètements sur le domaine privé ou public de la Commune de Saint-Pierre. Quand cela est possible, et dans la mesure où le foncier n'est plus concerné ou n'a plus d'intérêt pour un projet public, la régularisation est envisageable.

- Vu la demande de Mr Antoine BERTOLOTTI et Madame NAZARRE Laure demeurant au 11 lotissement les Cytises 97410 Saint-Pierre, propriétaires de la parcelle cadastrée EI n°409,
- Vu l'avis de France Domaine en date du 03/07/2026 réf. DS 30326402 valable jusqu'au 03/07/2027,
- Vu la désaffectation et le déclassement du foncier cadastré EI n°1013 partie du domaine public communal en référence à la Délibération du Conseil Municipal précédemment votée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CEDER à Monsieur Antoine BERTOLOTTI et Madame NAZARRE Laure demeurant au 11 lotissement les Cytises 97410 Saint-Pierre, le foncier ci-dessous désigné :**

Emprise concernée par la cession (en l'état)

Référence cadastrale	Superficie apparente	Adresse	Situation
Section EI n°1013 partie	18 m² environ (à préciser par mesurage)	Lotissement des Cytises (97410)	Empiétement

- **DE FIXER les conditions de vente :**

. Prix de vente : moyennant le prix de 3 600 € HT en référence à l'avis des domaines susvisé valable jusqu'au 03/07/2026, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.
. Paiement : comptant
. Délai de signature : au plus tard le 03/07/2027 (date de la fin de validité de l'avis des domaines). Passé cette date et en l'absence de signature de l'acte de vente, le dossier deviendra caduc.
. Destination : régularisation de l'empiètement et rattachement à la parcelle cadastrée EI n°409 (propriété de Mr Antoine BERTOLOTTI et Madame NAZARRE Laure).

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

- **DE L'AUTORISER, à SIGNER toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
REUNION

David

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-302-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026